

OBJET : Débat d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le nombre d'habitants au sein de la Commune dépasse le seuil des 3 500 habitants ;

Considérant qu'au-delà de ce seuil, il est obligatoire de faire un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget communal ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet de présenter entre autre le bilan de l'année passée, la prospective financière pour les années futures et un état de la dette communale ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation faite des documents annexés à la délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20190213-1-1-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2019

Publication : 13/02/2019

Pour extrait conforme,
Ezy sur Eure, le 08 février 2019
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
vendredi 01 février 2019

Nombre de Conseillers
en exercice :
23

Nombre de Conseillers
présents :
16

Nombre de Conseillers
votants :
20

OBJET :
Débat d'Orientations
Budgétaires

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit février

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, É. GROUX,
M. BÉNARD, J. BRET, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX,
S. GUIARD, C. HÉROUARD, M. PAGÈS

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

J. BARONNET donne pouvoir à C. NOË
I. LEGGETT donne pouvoir à É. GROUX
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à D. HERMET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

D. CLARKE, V. GOUIN, A. TOUTAIN

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE

Monsieur Jean-Marie BRUNET est élu secrétaire de séance